

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 059

**Séance ordinaire du 05 novembre 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Charlotte CAORS à Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Serge LEBOURGEOIS à M. Christian TANTI – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Véronique BOURCET à M. Marc RADIGALES – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Patricia LAZZARO.

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Michel DORLET – Mme Corinne PAUL.

Objet : Attribution d'une aide à la rénovation de logements sociaux (déductible de la pénalité SRU).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 302-5, L.302-7, L. 441-1 et R. 302-16 ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (dite "loi SRU") ;

Vu la convention proposée entre la Commune de Cabriès et la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL relative à l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration de logements locatifs sociaux à Cabriès ;

Vu l'avis unanime de la commission finances du 21 octobre 2025 ;

Considérant CDC HABITAT SOCIAL, envisage la réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration de 40 logements locatifs sociaux situés allée du golf à Cabriès, se décomposant en 9 logements PLAI, 6 logements PLUS et 25 logements PLS ;

Considérant que cette opération contribue à la politique communale en matière de logement social et favorise la rénovation et la pérennisation du parc locatif social sur son territoire ;

Considérant que le bailleur a sollicité une participation financière de la Commune pour la réalisation de ce programme ;

Considérant que la Commune souhaite soutenir cette opération en attribuant une aide financière directe et que cette aide est déductible de la pénalité SRU aux dispositions du code de la construction et de l'habitation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** la convention entre la Commune de Cabriès et la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL relative à l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'une opération d'acquisition-amélioration de 40 logements locatifs sociaux situés allée du golf, dont le montant total s'élève à 475 000 €, ventilée comme suit :
 - o 9 logements PLAI : 135 000 € (soit 15 000 €/logement)
 - o 6 logements PLUS : 90 000 € (soit 15 000 €/logement)
 - o 25 logements PLS : 250 000 € (soit 10 000 €/logement) ;
- **Précise** que subventions seront versées selon les modalités suivantes :
 - o 50 % à la signature de la promesse de vente des biens ;
 - o 50 % à la signature de l'acte de vente des biens ;
- **Autorise** le maire à signer la convention annexée à la présente délibération, pour une durée de 25 ans, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération ;
- **Inscrit** aux budgets les crédits correspondants.

Le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

